



HAL
open science

Grade Master - Création musicale

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade master. Grade Master - Création musicale. 2014, Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon. hceres-02041911

HAL Id: hceres-02041911

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041911v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation :
Formation conduisant à un diplôme
conférant le grade de master



Diplôme de deuxième cycle supérieur
Création musicale

Conservatoire national supérieur
de musique et de danse de Lyon

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon - CNSMD de Lyon
3 quai Chauveau - F-69005 Lyon

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation du diplôme

Le diplôme de deuxième cycle supérieur *Création musicale* s'inscrit dans le prolongement du diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM) de création musicale proposé par l'établissement en approfondissant les connaissances et compétences acquises lors du 1^{er} cycle. Il se déroule sur deux ans (quatre semestres de 30 crédits européens ou ECTS) et a pour objectif principal de former aux métiers de la création musicale (essentiellement la composition). Trois parcours différents sont proposés : 1) Ecriture : composition, arrangement, orchestration, 2) Musique à l'image : composition, analyse de l'image, musique assistée par ordinateur, 3) Composition : option instrumentale-vocale, électroacoustique, mixte. L'admission au master se fait par concours, et s'adresse à des étudiants titulaires d'un DNSPM ou d'un diplôme conférant le grade de licence (*Bachelor*), délivré par un établissement d'enseignement supérieur français ou étranger. Les étudiants titulaires du diplôme de 1^{er} cycle du CNSMD de Lyon sont admis sans concours, à condition qu'ils aient déposé un projet de master.

Synthèse de l'évaluation

Evaluation réalisée en 2013-2014

- Appréciation globale :

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

Cette formation vise à former des étudiants experts en technique d'écriture musicale, sachant manier les logiciels informatiques dédiés, qui peuvent se spécialiser soit dans la composition pour l'image et la musique assistée par ordinateur, soit dans la composition libre, soit enfin dans les activités associées (arrangement, orchestration, transcription). Seule l'unité d'enseignement (UE) principale (3 à 4 heures hebdomadaires) est spécifique à chaque parcours (écriture/musique à l'image/composition). Des conférences et séminaires (dont la nature n'est pas précisée) complètent la formation, ainsi qu'une langue vivante et les disciplines complémentaires, qui sont mutualisées avec d'autres étudiants de master et de licence. En complément, une dizaine d'heures par an, sous la forme de conférences, sont consacrées à l'« aspect pratique du métier ».

La structuration du diplôme en parcours et sous-parcours manque de lisibilité : le terme « composition » apparaît dans les trois parcours, sans que l'on comprenne ce qui les distingue (notamment dans les parcours 1 et 3), d'autant que les « maquettes pédagogiques » que l'établissement distribue aux étudiants comprennent cinq parcours, dont trois de « composition ».

Positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel

Si les liens avec la recherche ne sont pas visibles, cela est dû avant tout à l'absence de définition de ce que pourrait être une recherche dans le cadre de la création musicale. Ainsi, si le dossier fourni mentionne l'adossement des formations de 3^{ème} cycle (doctorat) à l'école doctorale *Lettres, langues, linguistique et arts* (ED 484) portée par l'Université Lumière Lyon 2, il ne dit pas dans quelle mesure ce master profite de ce partenariat (aucun détail n'est donné sur la collaboration évoquée avec l'Institut de recherche et coordination acoustique/musique ou Ircam). L'insertion dans l'environnement socioprofessionnel reste modeste : on note une

convention avec l'Orchestre régional de Basse Normandie dans le cadre du parcours « musique à l'image ». Il ne semble pas qu'il y ait de partenariats similaires dans les autres parcours.

Le dossier est muet sur la place du diplôme dans le panorama régional et national : il en résulte que ce master paraît isolé et fragile, alors même que des partenariats et des synergies pourraient être envisagés au niveau local avec des institutions qui poursuivent des buts similaires (l'Université de Lyon II, le Grame, centre national de création musicale). Le comité note cependant une volonté d'ouverture internationale, qui passe notamment par des échanges d'étudiants Erasmus, l'invitation d'un professeur étranger, l'organisation de manifestations conjointes avec le conservatoire de Bologne, et la participation au projet de master européen CoPeCo en partenariat avec les conservatoires de Tallin, Stockholm et Hambourg.

Insertion professionnelle et poursuite d'études

L'un des principaux problèmes de ce master concerne les flux très faibles et le faible taux d'insertion des diplômés. Si le taux de réussite au diplôme semble excellent, le master ne compte qu'une dizaine d'inscrits (cinq par promotion) pour sept enseignants. D'autre part, la lecture du dossier fait apparaître qu'environ 25 % des diplômés s'insèrent dans la vie professionnelle, sans qu'il soit possible de savoir dans quels secteurs et à quel niveau d'emploi. Rien n'est dit des 75 % d'étudiants restants.

Pilotage de la formation

Ce master est encadré par sept enseignants (seuls quatre CV sont fournis). La réunion semestrielle du conseil pédagogique de l'établissement (qui comprend des représentants des étudiants, mais dont la composition exacte n'est pas précisée) fait office d'évaluation de la formation par les étudiants. Il n'est absolument pas acquis que des étudiants de la formation (ou même des étudiants du niveau master) soient représentés au conseil pédagogique. Dans le même ordre d'idées, les étudiants ne sont apparemment pas consultés sur la formation (pas de questionnaire distribué).

L'appréciation très mitigée de cette formation tient pour l'essentiel à la très faible qualité du dossier présenté : il y a trop de copié-collé par rapport au dossier général, ainsi qu'à l'intérieur même du dossier (dans la présentation des trois parcours par exemple). Il apparaît d'autre part qu'on a procédé pour plusieurs rubriques à une simple reproduction du texte du livret-guide des étudiants.

- Points forts :
 - Un effort d'ouverture internationale.

- Points faibles :
 - Dossier lacunaire.
 - Manque de lisibilité et d'identité du diplôme.
 - Effectifs réduits, notamment au regard des nombreux parcours et sous-parcours.
 - Pas d'évaluation de la formation par les étudiants, pas de conseil de perfectionnement.
 - Pas de réflexion sur ce que peut constituer une recherche en création musicale.

- Recommandations pour l'établissement :

Un travail de clarification des parcours et sous-parcours de ce diplôme paraît nécessaire, afin d'améliorer son attractivité et sa pertinence au regard de ses objectifs en termes de formation à des métiers. La mise en place rapide d'outils de pilotage de la formation (conseil de perfectionnement) paraît indispensable.

Enfin, une réflexion sur la place de la recherche au sein de ce master semble nécessaire : elle passe sans doute par le rapprochement avec la recherche effectuée à l'université ou dans d'autres institutions de la région, comme le Grame par exemple. Sans cela, le CNSMD de Lyon pourrait se poser la question même de l'existence d'un tel diplôme.



Observations de l'établissement

Observations du CNSMD de Lyon concernant le rapport du comité d'expert de l'AERES évaluant la formation conduisant à un diplôme valant grade de master.

CRÉATION MUSICALE

- Points forts :

- Un effort d'ouverture internationale.

- Points faibles :

- Dossier lacunaire.
- Manque de lisibilité et d'identité du diplôme.
- Effectifs réduits, notamment au regard des nombreux parcours et sous-parcours.
- Pas d'évaluation de la formation par les étudiants, pas de conseil de perfectionnement.
- Pas de réflexion sur ce que peut constituer une recherche en création musicale.

- Recommandations pour l'établissement :

Un travail de clarification des parcours et sous-parcours de ce diplôme paraît nécessaire, afin d'améliorer son attractivité et sa pertinence au regard de ses objectifs en termes de formation à des métiers. La mise en place rapide d'outils de pilotage de la formation (conseil de perfectionnement) paraît indispensable.

Enfin, une réflexion sur la place de la recherche au sein de ce master semble nécessaire : elle passe sans doute par le rapprochement avec la recherche effectuée à l'université ou dans d'autres institutions de la région, comme le Grame par exemple. Sans cela, le CNSMD de Lyon pourrait se poser la question même de l'existence d'un tel diplôme.

Cette analyse ne nous semble pas rendre justice à la dynamique et à la pertinence des cursus offerts aujourd'hui aux compositeurs et écrivainistes du CNSMD :

- Ces quatre dernières années, le CNSMD a recomposé un « département de la

Création musicale » vivant, ouvert à tous les courants esthétiques, aux musiques électroniques, au « temps réel », en pointe sur l'informatique musicale,

l'électroacoustique, les musiques mixtes et la composition pour l'image, tout en y incluant les ressources de l'orchestration, de la transcription et de l'arrangement.

- Nous convenons volontiers que c'est une approche non académique, mais très responsable car permettant aussi l'émancipation de talents sur des esthétiques et des langages musicaux extrêmement pointus et autres qu'hérités.

- C'est aussi un dispositif responsable au titre des compétences étendues que l'on attend aujourd'hui d'un compositeur sachant s'adapter aux outils contemporains et à une polyvalence réelle que l'exercice des métiers de la création appelle de plus en plus souvent.

- En se déterminant sous le vocable « Création Musicale », le CNSMD s'inscrit aussi dans le chemin des « métiers de la création musicale » telle qu'il est dessiné et mis en perspective par le Ministère de la culture et de la communication, et ce dès le 1^{er} cycle DNSPM.

- Cette formation, telle que présentée à l'AERES dans sa richesse, sa modularité assumée, et ses passerelles fécondes par le CNSMD de Lyon, a effectivement été restructurée en profondeur lors des derniers semestres. Cette configuration nouvelle et exigeante n'a visiblement pas encore permis de communiquer positivement sur son identité auprès des experts de l'AERES que nous serions heureux de recevoir afin de démontrer sa pertinence. Nous le regrettons, en prenant notre part de responsabilité. Ainsi le CNSMD reconnaît devoir préciser chacun des domaines et spécialités de la composition, et y distinguer plus précisément les cursus proposés ; Il souhaite ainsi pouvoir améliorer la lisibilité de son offre à destination de tous, conformément aux préconisations de l'AERES.

- Les cursus portés par le département de Création Musicale ont été présentés en plusieurs phases et débattu en Conseil d'orientation pédagogique par le chef de département, après consultation des enseignants et définition de la nouvelle orientation qui a été ainsi adoptée.

- Le diplôme de 2^e cycle s'inscrit bel et bien dans le prolongement de celui du 1^{er} et les étudiants sont admis à l'issue du 1^{er} cycle avec la note minimum de 12/20 au DNSPM.

Comme dans toutes les disciplines au CNSMD, et comme cela est défini dans la fiche cursus, l'accès au 2^e cycle fait l'objet d'un concours d'entrée pour les étudiants venant de l'extérieur. Pour les étudiants qui viennent d'être évalués lors des épreuves terminales du 1^{er} cycle, il faut que leur projet de master (projet personnel plus objet proposé pour le mémoire) soit approuvé, sinon ils ne peuvent accéder au 2^e cycle. L'objectif principal de tous les parcours de la formation est la création musicale, sous toutes ses formes, en tant que métiers référencés de la musique.

- Si l'architecture générale est quasiment la même - à l'exception de la musique à l'image - pour les différents parcours, la recherche, les aspects pratiques du métier et les deux disciplines complémentaires sont complètement personnalisés, donc non seulement différents de parcours en parcours, mais aussi d'un étudiant à l'autre. Il semble évident qu'arrivé à ce niveau d'études et de maturité artistique (on devient compositeur à l'issue d'une immersion particulièrement longue dans la musique), la formation complémentaire spécifique à chaque discipline principale doit être acquise. Il n'est plus temps de parler de formations en héritage du premier cycle, mais bien de projets de master individualisés dans la discipline principale, ultime formation avant le 3^e cycle, dans lequel l'étudiant assume son projet artistique et/ou de recherche avec toute l'autonomie que sa vocation l'a amené à développer.

- Quant à la terminologie, la distinction entre « musique savante » et « musique contemporaine » ne rend plus compte actuellement de l'étendue des champs de la création musicale ; La nouvelle configuration proposée entend rendre compte de ce large éventail, le CNSMD de Lyon pouvant ainsi offrir un ensemble très large de formations adaptées au monde de la création musicale d'aujourd'hui.

- La recherche dans le domaine de la création ne peut effectivement se faire sans la collaboration, approfondie et génératrice de créations, avec des organismes œuvrant en ce sens, tels celles qui ont été réalisées depuis plusieurs années avec le Grame (partenariat particulièrement actif et fécond contrairement à ce que laisserait à penser l'avis des experts), avec les Biennales de Lyon, avec l'Acroe (projets à Karlsruhe), via les stages pour nos étudiants (Pôle Rhône-Alpes du Design) ou encore via la collaboration avec les Beaux-Arts, avec l'Atelier Art-science de Grenoble (Théâtre Hexagone et le Centre d'énergie atomique).

- Signalons aussi la place de deux de nos doctorants au sein de l'IRCAM, et la mise en place de laboratoires juniors entre étudiants du CNSMD et de l'Ecole Centrale, au sein du dispositif du CHELS (Collège des Hautes Etudes Lyon-Sciences regroupant l'ENS, l'Ecole Centrale, Sciences-Po, et Vet-Agro).

- La préparation aux concours internationaux a permis à des étudiants d'être très souvent lauréats récompensés dans le domaine de la composition comme dans celui de la musique à l'image, ce dernier cursus étant aussi en lien avec le Festival International du Film d'Aubagne (3 dispositifs d'insertion professionnelle pour la création), le Festival de Clermont - Rhône Alpes Cinéma, le DUO (Dispositif d'insertion professionnelle pour les compositeurs à l'image, initié et soutenu par le CNC) - Institut Lumière

- La Poudrière (école d'animation), l'ENS Louis Lumière (école supérieure pour les métiers du cinéma), ARIES (école d'infographie), l'ESIA3D (école d'infographie) et le MAAAV (Lyon 2).

On le voit, le CNSMD a largement anticipé sur les préconisations des experts de l'AERES, mais reconnaît tout à fait devoir mieux communiquer sur la dynamique de ses formations en Création musicale.



Le Directeur

Géry Moutier